

## Formation des élus

Tel que stipulé dans la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi 49), l'ensemble des élus municipaux (incluant les personnes réélues qui ont déjà suivi la formation lors de leur premier mandat) doivent obligatoirement suivre une formation attestée par la Commission municipale du Québec dans les six mois suivant leur élection.

## Liste des élus ayant reçu la formation sur l'éthique et la déontologie

Nom de l' élu	Date de la formation
Christian Ouellette, maire	27 janvier 2022
Éric Lecourtois, conseiller District 1 – Centre-ville	31 mars 2022
Jean-Michel Pepin, conseiller District 2 – Saint-Laurent	27 janvier 2022
Marcelina Jugureau, conseillère District 3 – de la Tortue	8 janvier 2022
Claude-Marc Raymond, conseiller District 4 – de la Gare	23 février 2022
Réal Langlais, conseiller District 5 – Vieux Delson	27 janvier 2022
Nathalie Thauvette, conseillère District 6 – des Cheminots	11 février 2022